

## ECOLES DE MARCILLE-RAOUL – ST REMY DU PLAIN

### CONSEIL DE RÉSEAU du mardi 18 octobre 2022

#### **PRÉSENTS**

- Le maire de Saint Rémy du Plain, Mr Prioul,
- Les directeur et directrice des écoles : M. Arzel et Mme Mondjollian,
- Les enseignants des écoles : Troppée, Bertucat, N'Gassa, Rastrelli, Marsal, Cherel, Bazantay,
- Les représentants des parents d'élèves titulaires (école de St Rémy du Plain) : Mmes Groult-Perrier, Isambard, Arcadias, Machura,
- Les représentants des parents d'élèves titulaires (école de Marcillé Raoul) : Mmes Desrues, Morice, Penot-Dzhum, M. Ernoul.
- Atsem : Mme Poufon,
- En remplacement Atsem : Mme Lohier Céline.

#### **ABSENTS EXCUSÉS**

- Monsieur Le Roux, Inspecteur de l'Éducation Nationale,
- Le maire de Marcillé-Raoul, Jean-Claude Boulmer,
- Les enseignantes Mmes Condette, Le Bars Kerampran et Langlois,
- Les représentantes de parents d'élèves Mmes Billega et Piel.

#### **1- ACCUEIL ET PRÉSENTATION DU CONSEIL DE RÉSEAU**

Nous accueillons cette année trois nouvelles collègues : Mme Rastrelli en TPS-PS-MS complétant Mme Mondjollian directrice de l'école de St Rémy, Mme MARSAL en PS-MS et Mme LANGLOIS, le lundi en GS, à Marcillé.

Mme NEY, en remplacement en TPS-PS l'année passée, est toujours rattachée à notre école.

#### **Installation du nouveau conseil de réseau**

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre.

Ecole	Inscrits	Votants	Bulletins nuls	Suffrage exprimé	Taux de participation
<b>Marcillé</b>	133	81	10	71	<b>60,91%*</b>
<b>St Rémy</b>	116	65	9	56	<b>56,03 %**</b>

\*l'année passée le taux de participation était de 61,48 %

\*\*l'année passée le taux de participation était de 45,53 %

Les nouveaux représentants des parents d'élèves sont :

<b>ST RÉMY</b>	
<b><u>TITULAIRES</u></b> Mme BILLEGA Gwendoline Mme PIEL Laura Mme GROULT-PERRIER Anaëlle Mme ISAMBARD Audrey	<b><u>SUPPLEANTS</u></b> Mme ARCADIAS Mélanie Mme MENEGOZ Anaïs Mme MACHURA Emilie

<b>MARCILLE-RAOUL</b>	
<b><u>TITULAIRES</u></b> Mme DESRUES Linda M. ERNOUL Pascal Mme MORICE Solène Mme PENOT-DZHUM Sandrine	<b><u>SUPPLEANTS</u></b>

Nous nous permettons alors d'indiquer que les Représentants de Parents d'Elèves sont un lien entre les parents d'élèves, l'équipe pédagogique, et les mairies pour ce qui concerne le fonctionnement de l'école et des services périscolaires du point de vue de l'organisation matérielle.

Les Représentants sont consultés lors du vote du règlement intérieur lors du premier conseil d'école et lors du changement de projet d'école.

La communication entre les Représentants et les autres parents d'élèves est à mettre en place par les RDPE, en fonction du moyen de communication choisi (adresse mail, boîte aux lettres, mots papier...).

Les temps forts des Représentants sont lors des 3 conseils de réseau.

Dans le cadre des attributions du conseil d'école, le comité de parents élus constitue un instrument de dialogue et de coopération. Il est l'intermédiaire privilégié entre les parents et l'école. Il peut exprimer des préoccupations, relayer des demandes voire des inquiétudes mais toujours et avant tout dans un esprit constructif. Ce comité représente les parents, s'engage pour eux mais également pour les enfants et pour l'école.

Nous ne pouvons que renouveler notre invitation à chaque Représentant, à chaque parent, à consulter en priorité leur interlocuteur privilégié, à savoir leur maître ou maîtresse.

## **Rôle et attribution du Conseil d'école**

Il est rappelé le rôle et les compétences du conseil d'école : Il s'agit d'un conseil composé des élus locaux, des parents élus et des enseignants de l'école. Il se réunit une fois par trimestre (3 x 2 heures) pour traiter des sujets qui intéressent la vie de l'école : projets des classes, cantine, travaux dans l'école... Les titulaires votent le règlement intérieur de l'école et adoptent le projet d'école.

La pédagogie restant un domaine réservé aux enseignants.

Le conseil d'école est avant tout un organe consultatif, un lieu d'informations et un moment de collaboration active. Cette instance est importante pour nos écoles, tant dans ses dimensions éducatives et pédagogiques que dans l'émergence d'une réflexion collective entre acteurs de l'école, élus, parents d'élèves. Il permet de travailler toutes les questions rattachées à la vie de l'élève, son parcours, son devenir et structurées par un projet d'école ou un projet de réseau.

La diffusion des comptes-rendus de chaque réunion se fera directement sur le site internet de l'école. Un mot sera diffusé dans les cahiers de liaison avec l'adresse du site internet. Si certains parents veulent en avoir une version papier, il leur suffira d'en faire la demande.

## **2- BILAN DE LA RENTREE : EFFECTIFS ET REPARTITION**

Concernant la scolarisation des élèves de 3 ans, les familles qui le souhaitent peuvent demander un aménagement afin que leur enfant ne soit pas scolarisé les après-midis. Un formulaire de demande doit alors être complété et motivé.

<b>ST-REMY</b>			<b>MARCILLE-RAOUL</b>		
<b>TPS-PS-MS</b>	<b>16</b>	<b>Mme MONDJOLLIAN Mme RASTRELLI</b>	<b>CE1</b>	<b>14</b>	<b>M. ARZEL Mme LE BARS KERAMPAN</b>
<b>PS-MS</b>	<b>17</b>	<b>Mme MARSAL</b>	<b>CE2</b>	<b>20</b>	<b>Mme BAZANTAY</b>
<b>GS</b>	<b>15</b>	<b>Mme NGASSA Mme LANGLOIS</b>	<b>CM1-CM2</b>	<b>19</b>	<b>Mme CHEREL</b>
<b>CP</b>	<b>14</b>	<b>Mme TROPEE Mme BERTUCAT</b>	<b>CM1-CM2</b>	<b>20</b>	<b>Mme CONDETTE</b>
<b>TOTAL : 62 élèves</b>			<b>TOTAL : 73 élèves</b>		
<b>TOTAL du RPI : 135 élèves</b>					

## **3- RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CHARTE DE LA LAICITE**

Règlement commun aux écoles du département et dispositions particulières à l'école (horaires, objets interdits, etc.) y sont détaillés.

La charte de la Laïcité est annexée au règlement intérieur de l'école. Il s'agit d'un texte présenté le 9 septembre 2013 et affiché depuis dans les établissements scolaires. La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes.

Les absences non justifiées à partir de 4 ½ journées sont transmises à l'IEN qui peut décider d'envoyer aux parents concernés un rappel à la loi.

**Le règlement intérieur de l'école est soumis au vote.**

#### **4- SECURITE A L'ECOLE**

**A saint-Rémy :**

**Exercice de sécurité incendie** effectué le 6 octobre en présence de M. Coquelin, adjoint au maire. Il a été alors annoté, transmis en mairie et à l'IEN.

**PPMS Attentat** prévu le 20 octobre.

**A Marcillé-Raoul :**

**Exercice de sécurité incendie** : il sera réalisé au mois de novembre.

**PPMS Attentat** : il a été reporté à une date ultérieure non déterminée à ce jour, du fait de l'impossibilité de mener l'exercice dans les classes de CM1-CM2 (intervenant musique et piscine).

**Protocole sanitaire :**

Selon les directives ministérielles, nous sommes actuellement au niveau socle du protocole, sans limitation de brassage ni d'activité mais avec application de gestes barrières (lavage des mains, aération des locaux).

Le protocole en population générale et à l'école a été harmonisé. Il sera amené à évoluer en fonction des initiatives gouvernementales ou sur initiative du directeur ou de la directrice de l'école en fonction de la situation locale (sur préconisation du médecin scolaire).

#### **5 - PROJETS PEDAGOGIQUES**

- Sport :

**Cycle 3 (CM1-CM2) :**

- poursuite du cycle badminton, tous les vendredis, du 3 janvier au 10 février pour la classe de Mme Condette,
- tous les vendredis du 27 février au 14 avril pour la classe de Mme Cherel, toutes deux à la salle de Bazouges.

**Cycle 2 (CP-CE1-CE2) :**

- **CP** à la salle de Bazouges du 16/09 au 21/10, cycle de volley,
- **CE1**, tous les mardis, du 3 janvier au 10 février, cycle handball, salle de Bazouges,
- **CE2**, tous les vendredis, du 27 février au 14 avril, salle de Bazouges.

- Piscine :

**Cycle 3 :**

- classe de Mme Cherel, tous les mardis après-midi, du 6 septembre au 29 novembre,
- classe de Mme Condette, tous les jeudis après-midi, du 8 septembre au 1<sup>er</sup> décembre.

## Cycle 2 :

- classe de Mme Tropée, du 30 mars au 22 juin, le jeudi après-midi,
- classe de Mme Bazantay, tous les mardis après-midi, du 6 décembre au 21 mars,
- classe de Mr Arzel, tous les jeudis après-midi, du 28 mars au 20 juin.

### - Musique :

Les deux classes de CM1-CM2 bénéficient de l'intervention de Clément Lagrega, intervenant, à raison d'une semaine sur deux sur le thème de la nature, environnement.

### - Spectacles :

#### A St Rémy :

Le spectacle financé par l'APE l'année dernière, repoussé pour de multiples raisons, aura lieu le 15 décembre, pour tous les élèves.

Le spectacle « L'épopée d'un pois » pour les 3 classes de maternelle, aura lieu le 7 novembre à Maen Roch.

Les CP sont en attente d'une réponse pour un projet théâtre avec la compagnie « Les échappées du bal » qui interviendrait à l'école.

Les GS-CP auront un projet en partenariat avec le SMICTOM sur le tri des déchets et le recyclage. Nous ne savons pas encore combien de séances ni les dates (4 ou 5 demi-journées).

Les CP participeront également au Mo@ du numérique, du 10 mai au 5 juin, dont les modalités sont encore à définir.

### - Actions :

A Marcillé : période 1 : photographie scolaire,

période 2 : chocolats de Noël,

période 3 : galette des rois / brioches,

période 4 : Mère Poulard,

période 5 : barbecue (charbon de bois, allume-feu)

A St Rémy : période 2 et 3 : repas indiens (fin novembre, puis fin janvier-début février),

période 5 : madeleines Bijou (fin mai) et repas indiens (mi-juin).

*D'autres actions par classe seront évoquées lors des prochains conseils de réseau en fonction de leur date de réalisation.*

## 6 – CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023

RENTREE	Jeudi 1 <sup>er</sup> septembre
TOUSSAINT	Du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre
NOËL	Du samedi 17 décembre au <b>mardi</b> 3 janvier
HIVER	Du samedi 11 février au lundi 27 février
PRINTEMPS	Du samedi 15 avril au <b>mardi</b> 2 mai
ETE	Samedi 8 juillet

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Pont de l'ascension : vendredi 19 mai, il n'y aura pas classe.

## **7 – TRAVAUX ET DEMANDES**

**St Rémy du Plain** : nos demandes ont été transmises par mail à la mairie (énumération faite des demandes pour information lors de ce conseil)

**Marcillé-Raoul** : une liste va être transmise à la mairie (il y aura une communication au prochain conseil d'école, pour information également).

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

**-La mise en place d'une sensibilisation aux gestes de premiers secours serait-elle envisageable pour l'ensemble des enfants des deux écoles ?**

*Les directeurs demandent de préciser le sens « gestes de premiers secours » du fait de la disparité des âges entre les élèves.*

*Il est entendu que les gestes de premier secours consistent dans un premier temps à éduquer les élèves à prendre le téléphone, se nommer, nommer l'école et son adresse, décrire une situation simple.*

*Pour des élèves plus âgés, un enseignant(e) peut éduquer à des gestes (par exemple, en PLS), mais cela implique qu'il (elle) soit titulaire du certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).*

*L'intervention d'un pompier serait également bénéfique mais il est difficile de trouver une caserne qui propose ce type de prestation. De plus, ces prestations peuvent être payantes.*

**-Comment agir collectivement (Écoles, municipalités, parents d'élèves) sur les questions de harcèlement et de violences à l'école ? La mise en place d'actions avec des intervenants extérieurs (psychologue scolaire, association de type Liberté Couleurs, ...) pourrait-elle voir le jour ?**

*Dans un premier temps, les directeurs tiennent à rappeler l'importance des termes employés : le harcèlement est une attitude d'adulte et doit se régler avec des sanctions pour adultes, l'intimidation est un agissement d'enfant et se règle avec des solutions appropriées aux enfants. Ces situations sont toutefois révélatrices d'un réel mal-être.*

*Depuis l'année dernière, le programme pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école), dispositif du secondaire décliné dans les écoles primaires, est en vigueur dans toutes les écoles du territoire.*

*Les directeurs alertent sur la nécessité pour chaque famille d'informer suffisamment tôt l'école afin de pouvoir discuter et trouver une solution au problème rencontré par l'enfant concerné.*

*Dans le cadre du RPI, Mme Cherel a été formée l'année dernière aux techniques de prévention et de remédiation.*

*Les écoles avaient le choix entre communiquer largement sur le dispositif (déjà évoqué lors du dernier conseil de réseau de l'année scolaire 2020-2021) ou traiter les demandes en fonction de leur survenance. Le deuxième choix a été retenu pour le moment, mais une communication plus large à l'ensemble des acteurs est possible.*

*A chaque fois que nécessaire, le psychologue scolaire est sollicité. La possibilité de faire intervenir une association de prévention implique d'abord un agrément délivré par l'Éducation Nationale.*

**-Transports pour les sorties piscines : un regroupement des sorties piscines des classes de Madame Condette et Madame Chérel serait-il possible pour réduire notamment les coûts de transports ?**

*Comme vous avez pu le noter lors du descriptif des différents projets pédagogiques, les créneaux des cours sont organisés par la piscine elle-même et ne permettent malheureusement pas de regrouper les classes.*

**-Les temps périscolaires, notamment du midi : comment le personnel peut-il communiquer avec les parents sur ce qui se passe sur le temps du midi, notamment lorsqu'il se passe un évènement avec l'enfant (ex : comportement non adapté, enfant qui se blesse, ...) ?**

*\*A St Rémy, est mis à disposition du personnel communal, sur chaque cour, le listing des personnes à prévenir en cas d'urgence, ainsi qu'un registre des soins. Cela leur permet de prévenir bien entendu les parents, mais aussi les enseignants qui communiqueront alors par le biais de mots dans les cahiers-pochettes de liaison ou oralement à la sortie des classes, sur les petits « accidents » ou comportements de leur enfant.*

*\*A Marcillé, une passation est réalisée entre le personnel communal et l'équipe enseignante lors du changement de service. Après discussion, la mise en place d'un système d'avertissement par code couleur à l'attention des élèves pourrait être mis en place et au bout de trois avertissements, les familles sont informées du comportement de leur enfant (comme cela se faisait il y a quelques années).*

**-Comment est décliné le dispositif " 30 minutes de sports par jour en primaire" dans les écoles du réseau ?**

*L'Éducation nationale s'engage, en collaboration avec Paris 2024, pour que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne.*

*Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la démarche École promotrice de santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école, et s'inscrit également dans le cadre de la Stratégie nationale sport-santé (SNSS).*

*L'activité physique quotidienne est à différencier de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire.*

*Pour rappel, il y a nécessité d'assurer 3 heures d'EPS à l'école élémentaire. Dans les faits, il est donc préconisé de développer 30 minutes d'activité physique les jours où l'enseignement de l'EPS n'est pas programmé.*

*Les formes que peuvent prendre les «30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école.*

*Mr Arzel rappelle que ce dispositif fait suite à des statistiques depuis plusieurs années démontrant une plus grande sédentarité des élèves, accrues par la crise sanitaire (65 % des 6-10 ans passent + 2h/j devant un écran ; en 40 ans, les jeunes ont perdu 25 % de leurs capacités cardio-vasculaires...).*

*A ce titre, **l'école a pour mission d'instruire et les parents ont pour mission d'éduquer.** L'école n'a pas vocation à se substituer à tous les rôles et rappelle les obligations inhérentes à chaque parent.*

M. ARZEL  
Directeur de l'école de Marcillé-Raoul

Mme MONDJOLIAN  
Directrice de l'école de St Rémy du Plain